

Dépenses en immobilisations

Estimations provisoires de 2009 et prévisions de 2010

À remplir dans les 30 jours suivant la date de réception

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentiel une fois rempli.

If you prefer to receive this questionnaire in English, please check ☐ or call us toll-free at : 1 800 345-2294.

FORMULAIRE FN3

Veuillez corriger les renseignements de l'étiquette préimprimée, **si nécessaire**, dans les cases correspondantes ci-après :

Appellation légale	Personne-ressource pour la correspondance		
Nom commercial	Titre		
Endroit	Adresse		
Activité principale			
Genre de propriété (S.V.P. voir le guide de déclaration)	Numéro de téléphone () - - - -	Poste 	Numéro de télécopieur () - -
Réservé à Statistique Canada			
☐ Courriel	☐ Vérif.	☐ Corr.	☐ Pr. Bl.

INTRODUCTION

Objet de l'enquête

Cette enquête sert à rassembler des données sur les dépenses en immobilisations au Canada. Les gouvernements et les organismes fédéraux et provinciaux, les associations professionnelles, les universités et les organismes internationaux utilisent ces renseignements pour formuler leurs politiques et comme mesure de l'activité régionale.

Ententes de partage de données

Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les bureaux provinciaux et territoriaux de la statistique. Les données sont confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques. **Vos réponses ne sont pas communiquées à l'Agence du revenu du Canada.**

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de la présente enquête qui permettraient d'identifier une entreprise. Les données déclarées dans le présent questionnaire resteront strictement confidentielles. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

Retour du questionnaire

Veuillez retourner le questionnaire rempli à la **Division de l'investissement et du stock de capital**, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, ou par télécopieur au **(613) 951-0196** ou sans frais au numéro **1 800 606-5393**.

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

Pour remplir le questionnaire, consultez le guide de déclaration

Vous trouverez dans le guide de déclaration, des instructions, des définitions et des exemples qui vous aideront à remplir le questionnaire. Veuillez les lire attentivement, vous y gagnez temps et efforts. Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner au **(613) 951-9815**, sans frais au numéro **1 800 345-2294** ou par courriel à **Invest@statcan.gc.ca**.

Période de référence

Aux fins de la présente enquête, veuillez fournir les renseignements demandés pour votre **exercice de 12 mois** dont le **DERNIER JOUR** se situe entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010 pour 2009 et entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 pour 2010. *Voir le guide de déclaration à titre d'exemple.* **Prière d'indiquer ci-après la période visée par votre déclaration.**

	AAAA	MM		AAAA	MM
2009	Du		au		
		AAAA		AAAA	MM
2010	Du		au		

Nom de la personne ayant rempli ce questionnaire : **(en caractères d'imprimerie)**

Prénom et nom de famille																									
Titre																									
Numéro de téléphone				-				-			poste		Numéro de télécopieur				-						AAAA	MM	JJ
Signature											Date de déclaration														

J'atteste que les renseignements donnés ici sont complets et exacts, à ma connaissance.

Section A - Renseignements pertinents au projet

1. Projet en coparticipation:

a) S'agit-il d'un projet en coparticipation ?

1

☐

Oui

2

☐

Non

b) Dans l'affirmative, déclarez-vous la totalité des dépenses ?

1

☐

Oui

2

☐

Non

c) Donnez la liste des autres participants et leur pourcentage de participation:

%

%

%

2. Type d'activité à cet emplacement:

3. Emplacement physique du projet:

4. Superficie totale (mètres carrés)

5. Date prévue de mise en chantier

AAAA

MM

6. Date d'achèvement prévue de la construction

AAAA

MM

7. Coût total du projet représentant:

a) Le(s) bâtiment(s)

000.00

\$

b) Le matériel et l'outillage

000.00

\$

8. Possédez-vous les coûts réels ou estimés des travaux de mise en place sur une base mensuelle ou trimestrielle ?

1

☐

Oui

2

☐

Non

ESTIMATIONS PROVISOIRES DE 2009

Section B - Dépenses en immobilisations

(Inclure les additions aux travaux en cours)	Immobilisations neuves, rénovation,réfection (inclure les immobilisations usagées importées)	Achat d'immobilisations usagées canadiennes	Total des dépenses en immobilisations (Colonnes 1 + 2)
	(milliers de dollars)		
	(1)	(2)	(3)
1. Terrain	100000,00		
2. Construction résidentielle	101000,00	102000,00	
3. Construction non résidentielle (inclure location à autrui)	103000,00	104000,00	105000,00
4. Matériel et outillage (inclure location à autrui)	107000,00	108000,00	109000,00
5. Quel pourcentage de la question 4, Case 107, est pour l'achat de logiciels?			076 %

Section C - Utilisation de la capacité (Entreprise de fabrication seulement)

AAAA

MM

Date prévue de la mise en production:

1. Si la mise en production avait débuté, à quel pourcentage de sa capacité fonctionnait cette usine en 2009 ? (Si vous répondez à la question suivante avant la fin de l'année 2009, veuillez inscrire le taux d'utilisation de la capacité enregistré jusqu'à ce jour par votre usine)

820 %

On définit la capacité comme la production maximum possible dans des conditions normales. En ce qui concerne ces dernières, veuillez suivre les pratiques d'exploitation de l'entreprise en matière d'utilisation des installations de production, des heures supplémentaires, du travail en équipe, des congés, etc. Si une de vos installations permet de substituer un produit à un autre, utilisez un ensemble de produits à la capacité qui se rapproche le plus par sa composition de votre production de 2009.

2. Si cette usine ne fonctionnait pas à sa pleine capacité en 2009, quelle était la principale raison ? (S'il vous plaît cochez les cases appropriées)

850

☐

insuffisance de commandes

851

☐

insuffisance de main-d'oeuvre disponible

852

☐

manque de matières brutes ou de fournitures

853

☐

grève ou autre arrêt de travail

854

☐

fermeture temporaire d'usine

855

☐

démarrage d'une nouvelle installation

856

☐

les stocks suffisants

857

☐

autres raisons (veuillez préciser):

3. Si cette usine fonctionnait à plus de sa capacité en 2009, quelle était la principale raison ? (S'il vous plaît cochez les cases appropriées)

858

☐

demande accrue pour les produits

859

☐

les stocks insuffisants

860

☐

autres raisons (veuillez préciser):

4. La capacité de production de cette usine a-t-elle changé en 2009 ? (changement relatif aux ressources, p.ex. usine, matériel et outillage, main d,oeuvre, etc.)

870

☐

Augmenté

871

☐

Diminué

872

☐

Aucun changement

PRÉVISIONS DE 2010

Section D - Dépenses en immobilisations

(Inclure les additions aux travaux en cours)	Immobilisations neuves, rénovation,réfection (inclure les immobilisations usagées importées)	Achat d'immobilisations usagées canadiennes	Total des dépenses en immobilisations (Colonnes 1 + 2)
	(milliers de dollars)		
	(1)	(2)	(3)
1. Terrain	111000,00		
2. Construction résidentielle	112000,00	113000,00	
3. Construction non résidentielle (inclure location à autrui)	114000,00	115000,00	116000,00
4. Matériel et outillage (inclure location à autrui)	118000,00	119000,00	120000,00
5. Quel pourcentage de la question 4, Case 118, est pour l'achat de logiciels?			077 %
Combien de temps avez-vous mis pour compiler les données et remplir ce questionnaire?			098 heure(s) 099 minute(s)
COMMENTAIRES			
055			
MERCI POUR VOTRE COLLABORATION			

5-4600-350.2

Page 2

Relevé des dépenses d'immobilisations
Estimations provisoires de 2009 et prévisions de 2010

Guide de déclaration
Instructions générales

1. Déclarations requises
- Les déclarations doivent porter sur les opérations et les emplacements situés au Canada, selon l'étiquette préimprimée
2. Montants et pourcentages
- Tous les montants déclarés doivent être arrondis au MILLIER DE DOLLARS CANADIENS près (p. ex. 6 555 444,00 \$ est arrondi à 6 555 \$)
 - Les pourcentages doivent être arrondis (p. ex. 37 %, 76 %, 94 %)
 - La meilleure estimation possible est acceptable si vous n'avez pas de chiffres précis
 - Les numéros de case préimprimés 055 à 872 sont pour fins d'identification
3. Retour du questionnaire
- Par la poste à : Division de l'investissement et du stock de capital
Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Par télécopieur au : (613) 951-0196 ou sans frais au 1 800 606-5393

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autre mode électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la Loi sur la statistique.
4. Des questions ?
- Si vous avez des questions, appelez-nous au (613) 951-9815, sans frais au 1 800 345-2294 ou par courriel à Invest@statcan.gc.ca.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi qu'avec Ressources naturelles Canada, Environnement Canada, le Ministère des Mines et de l'Énergie de Terre-Neuve, le Ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, le Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, le Ministère du Développement du nord et des Mines de l'Ontario, Sciences, Technologie, Énergie Manitoba et le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'alinéa 12(2)b) de la *Loi sur la statistique* stipule que les répondants n'ont pas de droit de refuser le partage avec les organisations qui possèdent l'autorisation légale de recueillir les mêmes données sur une base obligatoire.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'alinéa 12(2)b) ont été conclues avec le Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et le Ministère de l'Énergie et des Mines de la Saskatchewan. Plus précisément, l'article 37 de la *Loi sur les télécommunications* donne une telle autorité au CRTC. Quant au Ministère de l'Énergie et des Mines de la Saskatchewan, il tire son autorité du *Mineral Resources Act* de la Saskatchewan et seules des données relatives aux établissements commerciaux situés en Saskatchewan seront partagées.

Étiquette préimprimée

- Genre de propriété
- Privée

Publique
- moins de 50 % des droits de vote sont contrôlés par le gouvernement
 - plus de 50 % des droits de vote sont contrôlés par le gouvernement
 - précisez : fédéral, provincial ou municipal

Fin d'année financière

Aux fins de la présente enquête, veuillez fournir les renseignements demandés pour votre **exercice de 12 mois** dont le **DERNIER JOUR** se situe entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010 pour 2009 et entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 pour 2010.

Les périodes de déclaration suivantes sont acceptables pour 2009 :						Les périodes de déclaration suivantes sont acceptables pour 2010 :					
Mai	2008	-	Avril	2009	(04/09)	Mai	2009	-	Avril	2010	(04/10)
Juin	2008	-	Mai	2009	(05/09)	Juin	2009	-	Mai	2010	(05/10)
Juillet	2008	-	Juin	2009	(06/09)	Août	2009	-	Juillet	2010	(07/10)
Août	2008	-	Juillet	2009	(07/09)	Sept.	2009	-	Août	2010	(08/10)
Sept.	2008	-	Août	2009	(08/09)	Oct.	2009	-	Sept.	2010	(09/10)
Oct.	2008	-	Sept.	2009	(09/09)	Nov.	2009	-	Oct.	2010	(10/10)
Nov.	2008	-	Oct.	2009	(10/09)	Déc.	2009	-	Nov.	2010	(11/10)
Déc.	2008	-	Nov.	2009	(11/09)	Jan.	2010	-	Déc.	2010	(12/10)
Jan.	2009	-	Déc.	2009	(12/09)	Fév.	2010	-	Jan.	2011	(01/11)
Fév.	2009	-	Jan.	2010	(01/10)	Mars	2010	-	Fév.	2011	(02/11)
Mars	2009	-	Fév.	2010	(02/10)	Avril	2010	-	Mars	2011	(03/11)
Avril	2009	-	Mars	2010	(03/10)						



Séparez le long de la ligne perforée

Définitions

Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations sont les **dépenses brutes** en immobilisations destinées aux activités de votre organisme ou destinées à être données en location.

Inclure :

- le coût de tous les nouveaux bâtiments, des travaux d'ingénierie et du matériel et de l'outillage dont la vie utile dépasse normalement un an et qui sont comptabilisés à des comptes d'immobilisations
- les modifications, les acquisitions et les rénovations majeures
- les coûts en capital comme les études de faisabilité, les honoraires d'architectes, d'avocats, d'installations et d'ingénierie
- les subventions
- les frais d'intérêt capitalisés sur les emprunts ayant servi à financer des projets d'immobilisations
- les travaux réalisés par votre propre main-d'oeuvre
- les additions aux travaux en cours

Traitement des baux

- **inclure** les immobilisations acquises pour location à autrui, soit en location-acquisition, soit par crédit-bail, soit en location-exploitation
- **exclure** les immobilisations acquises comme locataire, soit en location-acquisition, soit par crédit-bail, soit en location-exploitation

Information pour les ministères

Les points suivants s'appliquent aux ministères **seulement** :

- **inclure** toutes les dépenses en immobilisations, sans tenir compte du seuil de capitalisation du ministère
- les subventions à des entités extérieures (*p. ex. les municipalités, les organismes, les institutions ou les entreprises*) **ne sont pas comprises**
- les ministères doivent **exclure** des chiffres déclarés, les postes budgétaires concernant les sociétés d'État de propriétaire ou de mandataire, vu qu'elles font l'objet d'une enquête distincte
- les ministères fédéraux doivent déclarer les dépenses effectuées par le ministère, indépendamment du ministère qui a adjugé le contrat
- les ministères provinciaux doivent **inclure** les dépenses en immobilisations pour la construction (**exclure les dépenses pour les terrains**) ou le matériel et l'outillage, pour utilisation au Canada, financées sur des fonds renouvelables, des prêts rattachés aux fonds renouvelables, d'autres prêts, le Trésor ou des comptes spéciaux

Sections B et D : Dépenses en immobilisations

Déclarer la valeur des projets mis en place durant l'année. **Inclure les dépenses brutes** (*inclure les subventions*) en immobilisations servant à l'exploitation de votre entreprise ou devant être louées (*à bail ou autrement*) à autrui. Veuillez **inclure** tous les frais capitalisés comme les études de rentabilité, les honoraires d'architectes, d'avocats et d'ingénieurs, ainsi que les frais d'installation et la valeur des travaux effectués par votre propre main-d'oeuvre.

Les immobilisations existantes qui ont été améliorées et les nouvelles immobilisations qui ont été ajoutées **sont incluses** dans les **Immobilisations neuves, rénovation, réfection (colonne 1)**

Les définitions suivantes ne s'appliquent PAS aux ministères gouvernementaux :

- **inclure** - Les frais d'intérêts capitalisés sur les prêts servant à financer les projets d'immobilisations
- **exclure** - Si vous capitalisez les immobilisations que vous louez en tant que locataire conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, veuillez **exclure** des dépenses en immobilisations le montant total de la capitalisation de ces baux durant l'année

Contrats de location

Conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, les contrats de location sont divisés en contrat de location-exploitation et contrats de location-acquisition. **Pour l'instant, les achats de toutes les immobilisations destinées à votre propre usage ou destinées à être louées à autrui (contrat de location-acquisition ou de location-exploitation) doivent être déclarés à l'endroit approprié dans la colonne 1 ou 2, Sections B et D. Les éléments d'actif acquis en tant que locataire à titre de contrats de location-acquisition ou de location-exploitation ne doivent pas être déclarés dans ces colonnes.**

Les nouveaux éléments d'actif acquis à titre de contrats de location-acquisition **auprès d'autrui** ne doivent **pas** être **inclus** dans la Section B et D, colonne 1 ou 2.

Les points suivants s'appliquent aux ministères gouvernementaux **seulement** :

- les octrois et/ou subventions à des entités extérieures (*p. ex. les municipalités, les organismes, les institutions ou les entreprises*) **ne sont pas compris**
- les ministères doivent **exclure** des chiffres déclarés les postes budgétaires concernant les sociétés d'État et les agences ministérielles, vu qu'elles font l'objet d'une enquête distincte
- les ministères fédéraux doivent déclarer les dépenses effectuées par le ministère, indépendamment du ministère qui a adjugé le contrat
- les ministères provinciaux doivent **inclure** les dépenses en immobilisations pour la construction (*sauf les dépenses pour les terrains*) et/ou le matériel et l'outillage, pour utilisation au Canada, financées à partir des fonds renouvelables, des prêts reliés aux fonds renouvelables, d'autres prêts, du Trésor ou des comptes spéciaux

Achats d'immobilisations usagées canadiennes (colonne 2)

Définition : Une immobilisation usagée peut être décrite comme étant un édifice, une construction, une machine ou une pièce d'équipement qui a déjà servi à un autre organisme et que vous avez acquis au cours de la période visée par le présent questionnaire.

Explication : L'objectif de la présente enquête est de mesurer l'addition annuelle brute d'immobilisations neuves séparément de l'addition d'immobilisations usagées, pour l'ensemble de l'économie canadienne.

Ainsi, l'acquisition d'une **immobilisation usagée canadienne** doit être déclarée séparément parce qu'elle laisse le total national inchangé. Il s'agit simplement d'un transfert d'une organisation à une autre.

Les **immobilisations usagées importées**, par contre, doivent être **incluses** (*colonne 1*) en tant qu'immobilisations neuves parce qu'elles s'ajoutent au stock existant.

Travaux en cours :

Les travaux en cours représentent les coûts accumulés depuis le début des projets d'immobilisations et qui sont destinés à être capitalisés à l'achèvement.

Généralement, les investissements de capitaux comprennent toute dépense liée à un élément d'actif dont la durée utile est supérieure à un an. Les biens immobilisés imputés aux frais d'exploitation se définissent comme des dépenses qui auraient pu être imputées aux immobilisations, mais qui l'ont été aux dépenses courantes pour différentes raisons.

Définitions

Terrains (ligne 1)

Les dépenses en immobilisations pour les terrains doivent **inclure** tous les frais liés à l'achat des terrains qui ne sont pas amortis ou dépréciés.

Construction résidentielle (ligne 2)

Déclarer la valeur des bâtiments résidentiels, **y compris** les dépenses pour la partie domiciliaire des emplacements de ville et des complexes à usages multiples. Veuillez tenir compte des EXCEPTIONS suivantes :

- les résidences n'ayant pas de salle de bain et de cuisine autonome (*p. ex. certaines résidences pour étudiants et pour personnes âgées*)
- la partie non domiciliaire des emplacements de ville et des complexes à usages multiples
- les dépenses relatives aux services

Les exceptions doivent être **incluses** dans les immobilisations appropriées (*c.-à-d. pour la construction non résidentielle*).

Construction non résidentielle (ligne 3) (à l'exclusion de l'achat des terrains et de la construction résidentielle)

Déclarer le coût total engagé durant l'année pour la construction et les travaux de génie (*à forfait ou exécutés par votre propre main-d'oeuvre*) que ce soit pour votre propre usage ou pour location à autrui. Veuillez **inclure** également :

- les frais de démolition de bâtiments, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement
- les frais d'amélioration des propriétés louées à bail et des terrains
- les installations des emplacements de ville comme les rues, les égouts, les magasins et les écoles
- les pipelines de pétrole ou de gaz naturel, **y compris** les tuyaux et les frais d'installation
- tous les frais de planification et de conception avant la construction, par exemple les honoraires d'ingénieurs et d'experts-conseils ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation

Matériel et outillage (ligne 4)

Déclarer le coût total engagé durant l'année pour le matériel neuf, que ce soit pour votre usage ou pour la location (*à bail ou autrement*) à autrui. Tout outillage capitalisé doit également être inclus. Les paiements échelonnés versés avant la livraison **doivent être déclarés** dans l'année où ils sont effectués. Les recettes provenant de la vente de vos immobilisations ou la valeur de rebut ou de reprise ne doivent pas être déduites du total des dépenses en immobilisations. Veuillez déclarer les soldes dûs ou les retenues de garantie dans l'année que le coût est engagé.

Inclure :

- les automobiles, les camions, le matériel professionnel et scientifique, le mobilier de bureau et de magasin et les appareils électroménagers
- les ordinateurs (*logiciels inclus*), la radiotélévision, la télécommunication et autres équipements associés aux technologies de l'information et des communications
- les moteurs, les génératrices, les transformateurs
- les dépenses capitalisées d'outillage
- les paiements partiels versés avant la livraison durant l'année où ces paiements sont effectués
- les soldes dus ou les retenues doivent être déclarés durant l'année où les frais sont engagés

Section C : Utilisation de la capacité (compagnies de fabrication seulement)

L'utilisation de la capacité se calcule de la façon suivante : le niveau de production réelle d'une usine (*la production peut être mesurée en dollars ou en unités*) divisé par le niveau de capacité de production de celle-ci.

La capacité de production signifie la production maximale possible dans des conditions normales.

Afin de calculer la capacité de production, il faut suivre les activités opérationnelles de l'usine tout en respectant l'utilisation de certaines souplesses productives, des heures supplémentaires, du travail en équipe, des congés, etc. À titre d'exemple, si votre industrie fonctionne normalement avec une équipe de travail, huit heures par jour, cinq jours par semaine, la capacité sera donc calculée selon ces conditions et non à partir d'une hypothèse de trois équipes par jour, sept jours par semaine.

Exemple

L'usine « A » fonctionne normalement avec une équipe de travail par jour, cinq jours par semaine. Compte tenu du type opérationnel, la capacité de production pour le mois est de 150 unités du produit « A ». Au cours du même mois, la production réelle du produit « A » est de 125 unités. Le taux d'utilisation de la capacité pour l'usine « A » est $(125/150) \times 100 = 83 \%$.

Par ailleurs, supposons que l'usine « A » devait ouvrir ses portes pour laisser entrer une équipe de travail le samedi afin de répondre à un surcroît anormal de la demande pour le produit « A ». Compte tenu de l'horaire d'exploitation normal de l'usine, la capacité de production se maintient à 150 unités. Puisque la production réelle a augmenté pour passer à 160 unités, l'utilisation de la capacité serait $(160/150) \times 100 = 107 \%$.